

§ IV. *Monomanie incendiaire* (Pyromanie de Marc).

N'ayant point eu occasion d'observer les faits particuliers de la monomanie incendiaire, j'emprunte ce qui va suivre à un mémoire sur ce sujet, publié par le docteur Marc.¹

L'homme, jouet de ses passions, devient incendiaire par jalousie, par vengeance. M. Marc rapporte l'exemple d'une femme qui mit le feu à une maison voisine de la sienne, par jalousie pour une autre femme avec laquelle vivait son mari, et par vengeance pour les propriétaires de la maison qui favorisaient cette inconduite. Deux filles, l'une âgée de 12 ans et l'autre de 14, toutes deux servantes et mécontentes de leur position, ont incendié afin de quitter le service. Deux vachères, l'une âgée de 12 ans et demi, et l'autre de 16, devinrent incendiaires pour quitter un métier qui leur avait attiré des reproches et qu'elles détestaient. Des criminels mettent le feu pour dérober les traces de leurs crimes, ou pour tout autre motif.

Les aliénés, par suite du délire ou pour se procurer la liberté ou pour satisfaire leurs vengeances, mettent le feu à la maison qu'ils habitent. Je donnais des soins à un maniaque qui jeta un tison enflammé dans son lit, espérant recouvrer sa liberté à la faveur du désordre causé par l'incendie. Les monomaniques obéissent à des hallucinations, à des illusions, à des idées fixes qui les

¹ *Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale*, Paris, 1833, t. x, pag. 357. — *Mémoires de l'Acad. royale de Méd.*, t. III, p. 29.

déterminent à mettre le feu, comme d'autres sont déterminés à tuer leurs semblables ou à se tuer eux-mêmes. Un aliéné s'était placé sur des fagots et allait y mettre le feu, se croyant investi de la puissance céleste, il était convaincu qu'à son commandement les flammes s'éteindraient aussitôt. Un jeune homme avait entrepris, pendant les grandes chaleurs, un voyage à cheval; sa tête s'égarait, on s'empresse autour de lui, et il se croit tombé entre les mains de voleurs. Il met le feu à la maison où il a été recueilli, pour s'échapper de ce qu'il croit être une caverne de malfaiteurs. Un monsieur, âgé de 40 ans, croit avoir des ennemis acharnés contre lui, il craint d'être assailli dans sa propre maison; il entoure son appartement d'une traînée de poudre, décidé à y mettre le feu dès que ses prétendus ennemis se présenteront. Schlegel, dans son ouvrage sur la médecine politique (1819), rapporte qu'une femme, atteinte de mélancolie religieuse, chercha à se suicider en se brûlant sur son lit. Elle ne manifesta aucun désordre intellectuel, à l'exception du dégoût de la vie et de l'exaltation religieuse.

Jonathan Martin comparut devant le grand jury du comté d'York, pour avoir tenté d'incendier la cathédrale d'York. Amené à l'audience, Jonathan, dont la figure est riante, cause avec les personnes qui l'entourent. « Êtes-vous fâché de ce que vous avez fait? lui demande une dame. — Pas du tout; si j'étais à le faire je l'exécuterais encore. Il fallait bien purifier la maison du Seigneur des indignes ministres qui s'éloignent de la pureté traditionnelle de l'Évangile..... — Ce

n'est point le moyen de corriger les prêtres.» Martin se met à sourire et dit après quelques instans de silence : « Pardonnez-moi, cela les fera réfléchir. Ils verront que c'est le doigt de Dieu qui a dirigé mon bras. Les chrétiens sévèrement convertis à la vraie religion trouveront que j'ai bien fait. Le Seigneur procède par des voies mystérieuses, et c'est sa volonté qui fait tout sur la terre et dans le ciel. » Les tambours annoncent l'arrivée du grand-juge..... « C'est drôle » dit Martin, « on croirait entendre les trompettes du jugement dernier..... » Dans le cours de l'audience, le solliciteur général déclara qu'il se désistait d'un autre chef d'accusation joint à celui d'incendie. Jonathan était accusé d'avoir enlevé des franges d'or et d'autres objets précieux qui entouraient la chaire..... « Vous faites bien de vous désister de l'accusation de vol, elle n'a pas le sens commun. Je n'ai point eu l'intention de rien soustraire, mais un ange m'ayant ordonné, de la part de Dieu, de mettre le feu à l'église, il fallait me munir de preuves que moi seul avais fait cette action, afin qu'un autre n'en eût pas le châtement, ou, si vous aimez mieux, n'en portât pas la peine. »

Une fille de service, âgée de 15 ans, nostalgique, mit deux fois le feu afin de pouvoir quitter ses maîtres. Elle déclara que dès le moment de son entrée à leur service, elle fut obsédée du desir d'incendier; il lui semblait qu'une ombre, placée continuellement à côté d'elle, la poussait à cet acte. Cette fille avait de violens maux de tête, et ses menstrues étaient en retard. Henke dans le 7^e volume de ses *Annales*, entre plusieurs exem-

ples, raconte celui d'une fille de 12 ans qui mit trois fois le feu et étouffa à dessein son enfant.

Une petite fille, âgée de 12 ans, avait eu quelque temps auparavant une fièvre cérébrale qui avait affaibli ses facultés intellectuelles; néanmoins elle entra au service d'un fermier de Barkingside, près Londres, mit le feu à un lit de la maison du fermier chez qui elle servait, elle vint elle-même avertir ses maîtres et le feu fut promptement éteint. Cette enfant, interrogée par le magistrat, fit les réponses suivantes aux questions qui lui furent adressées : « Je ne croyais pas faire de mal; j'ai voulu essayer si en approchant une chandelle allumée du rideau de lit, on pourrait y mettre le feu...; j'étais curieuse de voir l'effet de la flamme, je supposais que cela devait être plus beau que du charbon de feu ou un fagot allumé dans la cheminée... Je n'ai point de haine contre mon maître, j'étais fort bien chez lui..., je n'ai pas cru lui faire tort en brûlant un méchant lit, il est assez riche pour en avoir un autre...; je n'ai point réfléchi que je commettais un grand crime en mettant le feu à la propriété d'autrui, je voulais seulement faire un feu de joie...; si j'avais su que je serais pendue pour avoir allumé un feu de joie, je ne l'aurais pas fait. »

E. Platner ¹ rapporte que la servante d'un paysan avait deux fois mis le feu, excitée par une voix intérieure dont elle était constamment obsédée, qui lui ordonnait d'incendier et de se détruire ensuite. Cette

¹ *Quæstiones medicinæ forensis*, Lipsiæ, 1824, in-8.

filles assura qu'elle avait regardé avec calme et avec plaisir le premier incendie. La seconde fois, elle s'empressa de donner l'alarme, et essaya de se pendre. On n'observa chez cette fille aucun désordre intellectuel; mais dès l'âge de 4 ans, elle avait eu des spasmes qui dégénérent en épilepsie. Un fort accès épileptique avait précédé de quelques jours le second incendie. Nulle insinuation étrangère, nulle contrariété, nul chagrin n'avaient provoqué cette détermination. Cette fille avait hésité pendant plusieurs jours.

Les individus tombés dans la démence ainsi que les idiots par absence de discernement ou par incurie, sont quelquefois incendiaires. Les malfaiteurs abusent souvent de la faiblesse de l'intelligence des idiots et se servent de ces malheureux pour accomplir leur funeste dessein. Des individus en démence laissent prendre le feu à leurs vêtemens, à leurs meubles, avant de s'apercevoir du danger qu'ils courent, et de l'incendie qui menace leur habitation.

Les observations qui précèdent indiquent toutes des individus entraînés par quelque passion, ou par le désordre, ou par la faiblesse des facultés intellectuelles. Parmi les incendiaires qui sont aliénés ou qui ont l'esprit affaibli; quelques-uns ont des hallucinations; la plupart obéissent à une impulsion plus ou moins forte et sont entraînés par des motifs plus ou moins plausibles; mais ces malades ne sont point privés de la faculté de raisonner, et leur folie peut être classée parmi les monomanies raisonnantes. Il est des faits qui démontrent que quelques incendiaires sont

mus par une impulsion instinctive indépendante de leur volonté. Ce qui doit faire rentrer cette dernière variété dans la manie sans délire de Pinel, que je nomme *monomanie sans délire*, parce que l'action d'incendier n'est dans ces cas le résultat ni d'une passion, ni du délire, ni du manque de raisonnement.

Dans le 7^e volume des *Annales* de Henke, on lit, qu'une servante, revenant de la danse où elle s'était beaucoup échauffée, fut saisie tout-à-coup d'impulsion incendiaire. Elle éprouva une grande anxiété pendant les trois jours d'irrésolution qui précédèrent l'incendie. Cette fille déclara qu'elle ressentit, en voyant le feu, une joie telle qu'elle n'en avait jamais éprouvé de semblable. Une fille, âgée de 22 ans, était tourmentée d'une agitation intérieure qui la poussait à incendier, quoiqu'elle fit parfaitement bien son service, au dire de ses maîtres. Cette agitation augmentait beaucoup si cette fille passait quelque temps sans voir son amant, avec qui elle avait eu un enfant.

La fille Choleau fut traduite devant la Cour d'assises de Seine-et-Marne, comme faisant partie de la bande incendiaire qui, en 1830, désolait plusieurs départemens de la France. Cette fille, âgée de 17 ans, dit son avocat, pauvre, orpheline, qui depuis dix ans gagne sa vie, séduite parce que les conseils et les secours manquaient à sa faiblesse, enceinte depuis sept à huit mois, proteste, avec un accent de conviction qui ne saurait laisser de doute, qu'elle a mis deux fois le feu par instinct, par un irrésistible besoin, victime des suggestions auxquelles l'exposait son état de grossesse et les récits incendiaires.

res, les alarmes et les scènes d'incendie, qui tout autour d'elle épouvantaient la contrée et exaltaient son cerveau malade.¹

Un apprenti charron, âgé de 18 ans, habitant la campagne, avait mis seize fois le feu dans l'espace de quatre mois. Il portait toujours avec lui une éponge avec un fil enduit de soufre, et, quoique pour satisfaire sa glotonnerie et ses plaisirs, il eût appris déjà à voler, et qu'il manquât d'argent, il s'abstenait toujours de voler pendant les incendies qu'il avait allumés. Il n'était mu par aucune passion ; mais à l'éclat des flammes, il prenait un grand plaisir qu'augmentait le son des cloches, les lamentations, les clameurs, les cris, le désordre des populations ; dès que le son des cloches annonçait l'explosion de l'incendie, il était forcé de quitter son travail, tant son corps et son esprit étaient violemment agités.

L'observation démontre : 1° que l'aliénation mentale, quel que soit le caractère du délire, porte quelques aliénés à incendier ; 2° qu'il y a une variété de monomanie sans délire, caractérisée par l'impression instinctive à incendier. Ces deux propositions n'ont pas besoin de démonstration ; les faits sont là ; ils suffisent pour les justifier.

D'après les faits que j'ai cités, on est surpris du grand nombre et de l'âge des incendiaires du sexe féminin, comparé au nombre et à l'âge des hommes incendiaires. Ce double résultat est vrai pour le nord de l'Allemagne, d'après les observations publiées par

¹ *Gaz. des Trib.*, n° 18.

les médecins allemands, il n'en est pas de même pour la France. M. Marc a recueilli, comparé les accusations d'incendies rapportées dans la *Gazette des tribunaux*, depuis 1825 jusqu'en 1832, il a trouvé qu'en France, le nombre des hommes incendiaires est plus considérable que celui des femmes, que les adultes sont chez nous, plus souvent incendiaires que les individus au-dessous de 20 ans. Les affections nerveuses, dit notre confrère, sont plus fréquentes et plus bizarres chez les femmes allemandes que chez les françaises, particulièrement les névroses qui se lient aux efforts de la puberté. Cela provient de la différence du climat, des mœurs, des habitudes, surtout chez les habitans de la campagne. Voici comment M. Marc développe sa pensée.

« L'éducation physique de la fille de campagne allemande et de la fille de campagne française, n'est pas à beaucoup près la même. En France, les paysannes vivent sous un ciel plus doux, et elles sont habituées dès leur jeune âge, à habiter pendant l'hiver des demeures tempérées plutôt que chaudes ; leur nourriture est simple, peu relevée par des épices ; à peine connaissent-elles les boissons chaudes. Rien ne sollicite donc chez elles d'une manière bien marquée, ou n'entrave le développement sexuel, dont le signal le plus essentiel, la menstruation, se manifeste d'une manière normale, aidée encore par l'influence salutaire du climat. Il n'en est point ainsi en Allemagne, surtout dans les contrées septentrionales. Le chauffage des habitations, dans les campagnes, s'opère au milieu d'immenses poêles sur lesquels et

derrière lesquels couche quelquefois une partie de la famille. Ce chauffage est tellement excessif pendant au moins six mois de l'année, qu'il incommoder quiconque visite un pareil séjour, sans être habitué à l'action d'une atmosphère à-la-fois si chaude et si humide; car presque toujours l'eau qui sert aux usages domestiques et à faire subir un commencement de cuisson aux racines potagères destinées à la nourriture des bestiaux, est chauffée et même portée à l'ébullition dans de grands vases de fonte ou de cuivre encastrés dans les parois du poêle, et dont les vapeurs aqueuses achèvent de détruire l'élasticité de l'air ambiant. Ajoutons à cette cause d'insalubrité, l'usage fréquent des boissons chaudes épicées, comme, par exemple, la soupe à la bière, aromatisée avec du cumin ou du coriandre; l'usage du thé, faible il est vrai, mais pris en grande quantité; l'habitude enfin de coucher sur des lits ainsi que sous des couvertures de plume; et l'on s'expliquera comment ces influences, alternant brusquement avec l'action souvent prolongée d'un froid intense, excitent, affaiblissent tour-à-tour, et donnent ainsi lieu à la production des affections nerveuses. »

Les médecins allemands¹ ont constaté que les incendies étaient plus fréquemment commis par de jeunes filles de 9, 12, 15, 18 ans, que par des filles d'un âge plus avancé. (J'ai déjà dit qu'il n'en est pas de

¹ *Recherches sur l'état actuel en Allemagne, des doctrines médico-légales, relatives aux aliénations mentales*, par Taufflieb. (*Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale*; Paris, 1835, t. XIV, p. 124.)

même en France). Ils ont tâché d'expliquer ce singulier résultat de leurs observations. Henke attribue cette disposition à l'arrêt et au trouble du développement des organes, et par conséquent à l'arrêt et au trouble du développement des phénomènes physiques et moraux de la puberté. Les affections qui se manifestent à cette époque de la vie sont communes aux deux sexes, mais bien plus fréquentes et plus prononcées chez les jeunes filles que chez les garçons. Ces affections ont leur siège dans le centre de la sensibilité, dans les extrémités, ou dans les divers foyers du système nerveux. Elles se révèlent tantôt par des spasmes, des convulsions; tantôt par des maladies mentales. Aussi, pendant la jeunesse, pendant le travail de la puberté, observe-t-on le somnambulisme, l'extase, la lypémanie, la nostalgie, le suicide, etc., etc. Mais il n'est pas toujours facile de rattacher à cet arrêt ou à ce trouble de développement, les affections qui en dépendent; aussi arrive-t-il souvent au praticien de méconnaître la source de ces mouvemens désordonnés et critiques, de les considérer comme des phénomènes morbides, et de les combattre par une médication trop énergique. Ils troublent ainsi la nature dans sa marche. Si l'on combine ces considérations avec celles qui naissent des circonstances au milieu desquelles se développe la puberté des jeunes filles de la campagne dans l'Allemagne du nord, on se rend alors parfaitement compte pourquoi les jeunes filles de ce pays, sont, dans les premiers temps de l'adolescence, plus sujettes à la *pyrémanie* que les jeunes gens.